

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-311 du 3 Août 1984

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger, dans l'Ordre
National du Bénin du Docteur Florent
PRIULI GIAN BATTISTA, Médecin Chef de
l'Hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguiéta
et de Monsieur Carlo GIORGETTI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le Décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois
N°s 60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 créant
l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 72-72 du 4 Avril 1972 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 72-73 du 4 Avril 1972 portant nomination des Membres
du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- SUR Proposition du Ministre des Travaux Publics, de la Construction
et de l'Habitat approuvée par le Comité Permanent du Conseil
Exécutif National en sa séance du 23 Mai 1984 ;
- VU la Décision N° 84-43/ANR/CP/P du 26 Juillet 1984 du Comité
Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, autorisant
le Président de la République à décerner des distinctions hono-
rifiques au Docteur Florent PRIULI GIAN BATTISTA, Médecin Chef
de l'Hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguiéta, et à Monsieur
Carlo GIORGETTI,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Sont nommés et promu, à titre exceptionnel et étrange dans l'Ordre National du Bénin, pour prendre rang du 26 Juillet 1984

- Au Grade d'Officier :

Docteur Florent PRIULI GIAN BATTISTA,
Médecin Chef de l'Hôpital Saint Jean de Dieu
de Tanguéta ;

- Au Grade de Chevalier :

Monsieur Carlo GIORGETTI,
Donateur principal du service de Pédiatrie
de l'Hôpital Saint Jean de Dieu de Tanguéta.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 Août 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL
DU BENIN

M. S. COULIBALY.-

Ampliations : PR 8 - CO/PRPB 4 - Ministères 22 - Gde Chanc. 20
ANR 6 - CPC 4 - PG/PPC 2 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 -
SPD - 2 - IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP-
INSJA 6 - BN_DAN 4 - Préfets 6 - ONEPI 2 - JORPB 2 -
Intéressés 2.